

Chats Errants

19-12-2009

Dernière mise à jour : 08-01-2010

Les chats errants sont de plus en plus nombreux et créent des nuisances sur le territoire de la commune. Si le nombre de plaintes, et surtout les nuisances devaient perdurer, Monsieur le Maire sera dans l'obligation de prendre toutes les mesures nécessaires.

Nous recommandons aux propriétaires de ces animaux à rester vigilants face aux dispositions qui pourront être prises conformément à la loi en vigueur. [information utiles et textes de lois](#) cliquez ici